

Fongicide contre les champignons de l'oïdium sur les plantes ornementales, baies, vigne, légumes, tabac

- Fongicide à action systémique
- Absorption foliaire rapide
- Efficacité rapide

Teneur 19,4 % penconazole (200 g/l), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on (CAS 2634-33-5)

Formulation Emulsion, huile dans eau (EW)

Efficacité Topas est un fongicide systémique contre l'oïdium qui pénètre en quelques heures dans le tissu des plantes et les protège ainsi de l'intérieur et de l'extérieur contre les infections dues à l'oïdium. Le produit inhibe la biosynthèse de l'ergostérol dont le champignon a besoin pour la formation de ses membranes cellulaires. La production de conidies cesse dans les 48 heures qui suivent le traitement. Les filaments du champignon s'affaissent et se dessèchent, ce qui empêche le mycélium de repousser.

Emploi

Plantes ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt), **cultures florales et plantes vertes, rosier**: 0,0125–0,025 % contre l'oïdium. Dès le début de l'infection, premier traitement avec 0,025 % (25 ml/100 l) en été et 0,0125 % (12,5 ml/100 l) en hiver (cultures sous serre). Le traitement doit être répété à intervalles de 14 jours.

Baies

Fraise: 0,0125 % (12,5 ml/100 l) contre l'oïdium. Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plants/m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 10 l/are. Délai d'attente: 3 semaines.

Espèces de Ribes: 0,0125 % et dosage 1,25 ml/are contre l'oïdium. Application pendant la floraison. Le dosage indiqué se réfère au stade «mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles)»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 10 l/are. Délai d'attente: 3 semaines.

Fruits

Fruits à pépin: 0,006 % et dosage 1 ml/are contre l'oïdium. Application du débourement jusqu'à fin juillet au plus tard. Uniquement en mélange avec Slick 0,015 % et Captan WDG 0,1% ou avec Slick 0,015 % et Delan WG 0,03 %. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 100 m³/are. Délai d'attente: 3 semaines.

Emploi 2**Viticulture**

Vigne: 0,0125 % et dosage 2 ml/are contre l'oïdium (traitement aussi par voie aérienne) ou uniquement en mélange avec 0,1 % de Folpet (80 %) contre l'excoriose de la vigne, pourriture noire (black rot) de la vigne, rougeot parasitaire de la vigne. Traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71–81 (J–M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 16 l/are (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 45 m³/are.

Légumes

Cucurbitacées, tomate: 0,0125 % et dosage 1,25 ml/are contre l'oïdium. Délai d'attente 3 jours.

Grande culture

Tabac: 2 ml/are contre l'oïdium. Délai d'attente 7 jours.

À observer

Protection d'utilisateur: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.

Distance de sécurité: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** sur arbres et arbustes (hors forêt) par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Pour protéger les arthropodes non cibles des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** sur arbres et arbustes (hors forêt) et de **6 m** sur fruits à pépins, cultures florales et plantes vertes, rosier par rapport aux **biotopes** (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Nombre d'applications:

Fraise, cultures florales et plantes vertes, rosier: Pour éviter le développement de résistances, **4 traitements** au maximum **par culture et par année** avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stéroïdes; ISS).

Espèces de Ribes, fruits à pépins, arbres et arbustes (hors forêt): Pour éviter le développement de résistances, **4 traitements** au maximum **par parcelle et par année** avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stéroïdes; ISS).

Vigne: Pour éviter le développement de résistances, **3 traitements** au maximum **par parcelle et par année** avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stéroïdes; ISS).

Cucurbitacées, tomate: Pour éviter le développement de résistances, **4 traitements** au maximum **par culture** avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stéroïdes; ISS).

Tabac : Pour éviter le développement de résistances, **3 traitements** au maximum **par culture** avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stéroïdes; ISS).

Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).

À observer 2

Protection de la maternité et du travail de jeunesse: Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance/cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Préparation de la bouille

Remplir la moitié du réservoir d'eau, ajouter la quantité de produit nécessaire, mettre le brasseur en marche et compléter avec de l'eau.

Miscibilité

Topas est miscible avec les fongicides et insecticides mentionnés dans le guide Maag Profi et Syngenta.

Propriétés

Respecter scrupuleusement les mesures de précaution mentionnées sur l'emballage.

Emballages

200 ml, 20x 200 ml

Marque

® = Une marque déposée d'une société du groupe Syngenta

Version

52229/0220